



Le mot de Monsieur le Maire

Monsieur Louis Surgé a décidé cette année de se retirer de la vie publique. Entré au Conseil municipal en 1965, il totalise 43 années d'action municipale, dont 37 années en tant que Maire.

Nous lui sommes redevables de cette action passée et récente et je m'autorise à le remercier, au nom de tous, pour les efforts accomplis avec ses équipes successives, efforts qui continuent à porter leurs fruits.

Une nouvelle équipe a été mise en place. Bien que venant de deux listes différentes, les élus se sont rapidement retrouvés sur le terrain de l'action municipale. Ils oeuvreront ensemble, chacun avec sa personnalité, pour l'élaboration de projets et les prises de décision.

Il ne faut pas se retourner trop souvent sur le passé mais au contraire regarder devant assez loin pour se préparer sereinement à l'avenir.

N'oublions pas que la bonne marche de notre commune s'articule autour des compétences diverses des élus municipaux et aussi de celles des bénévoles des Associations. La vie d'une commune ne dépend pas seulement de ceux qui la dirigent, mais aussi de tous ceux qui l'alimentent et la font évoluer dans le sens du progrès.

N'oublions pas non plus que ceux et celles qui travaillent pour le bien-être commun peuvent accepter les conseils et les critiques mais ont besoin, avant tout, d'être encouragés.

Au nom de l'équipe municipale, je vous remercie de la confiance que vous nous avez accordée en mars dernier. Nous ferons en sorte de ne pas vous décevoir.

Le Maire, Alain Lajoux



Les Citoyens de Villechauve à l'honneur

Rappelons qu'au cours d'une émouvante cérémonie qui s'est déroulée lors de la dernière séance des vœux du Maire, Monsieur **Louis Surgé** s'est vu remettre par Monsieur Maurice Leroy, Président du Conseil Général, la Médaille d'Or Départementale. Au cours de la même cérémonie, **Madame Gilberte Poirier** et **Monsieur Christian Chéreau** ont reçu la Médaille d'Argent. Tous trois ont été ainsi honorés pour leur long dévouement dans l'action municipale.



De gauche à droite : M. C.Chéreau, M .L.Surgé Mme G. Poirier, M. M. Leroy.

Monsieur Maurice Leroy, a également remis à **Monsieur Michel Martin**, apiculteur à Villechauve, la médaille d'Officier dans l'ordre du Mérite Agricole, pour honorer sa contribution au développement et au renom de l'apiculture française.

Lors de la délibération du 18 Avril 2008, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de nommer la place de la Mairie « Place Louis Surgé ».

Un mot sur Villechauve et son histoire

Villechauve est le seul village à porter ce nom en France ! L'origine de ce nom étrange remonte au XI^e siècle : le seigneur des lieux, Jean Calvus, donna en latin *villa calvi* qui, francisé, devint Villechauve. L'église Saint-Gatien date de la même époque. Nommée capitale des chauves de France en 1966 par le fondateur de la Confrérie des Chauves, Villechauve a la particularité d'avoir sous ses panneaux d'agglomération un symbole surprenant - *le peigne* - et possède une rue pour le moins originale nommée « rue des Chauves ».

Notre commune est peuplée de 285 Villacalvitiens et sa superficie est de 1102 hectares. Elle est délimitée au nord-ouest par la rivière la Brenne et agrémentée d'un plan d'eau agréable pour les promeneurs et les pêcheurs.



Ainsi que le rappelle la photographie, Villechauve appartient à la Communauté de Communes Beauce et Gâtine, qui comprend 18 communes des cantons de St Amand-Longpré et de Selommes.

LES NUMÉROS UTILES



LES URGENCES

Allo enfance maltraitée	119
Centre Hospitalier de Vendôme	02 54 23 33 33
Centre Hospitalier de Blois	02 54 55 66 33
EDF (dépannage)	0810 333 041
GDF (dépannage)	0810 412 441
Gendarmerie Saint-Amand	02 54 82 36 90
Gendarmerie / police	17
Pompiers	18
SAMU	15
Sida info service	0800 840 800
SOS drogue alcool tabac info service	0800 23 13 13

LE SERVICE



Ambulance Breteau Bouchet – Vendôme -	02 54 77 28 00
Taxi Breteau Bouchet – Saint-Amand	02 54 82 93 47

NOS ARTISANS



AMD AUBERT	02 54 82 82 48
CHEREAU C., Entreprise forestière	02 54 80 30 17
CHEREAU JP., Entreprise agricole	02 54 80 30 74
HEMME M., Entreprise travaux agricoles	02 54 80 34 88
LAJOUX A., Entreprise de maçonnerie	02 54 82 88 34
LANDIER P., Entreprise parcs & jardins	02 54 80 33 45
MARTIN M., Apiculteur	02 54 80 33 39

SANTÉ à Saint-Amand



Chirurgien-dentiste : Dutilleul Antoine	02 54 82 93 20
Infirmières : Figueredo Françoise	02 54 82 89 31
Médecin : Soret Daniel	02 54 82 80 35
Orthophoniste : Corian Aline	02 54 82 97 40
Pharmacie : Labarre Martine	02 54 82 80 11

Nos élus et notre personnel communal

Composition du Conseil Municipal

- **M. le Maire** : M. LAJOUX Alain, artisan maçon ;
- **MM. les Adjoints** :
 - M. Darjo Alain, enseignant-chercheur retraité ;
 - M. Chéreau Christian, entrepreneur forestier ;
 - M. Chéreau Jean-Paul, agriculteur ;
- **Mmes et MM. les Conseillers** :
 - M. Bottier André, conducteur travaux retraité ;
 - M. Chevallier Jean-Claude, cadre automatismes ;
 - M. Girault Gilles, technicien ;
 - Mme Moron Jocelyne, aide-comptable ;
 - Mme Poirier Gilberte, agricultrice retraitée ;
 - Mme Proust Séverine, employée commerciale.



Le nouveau Conseil municipal, de gauche à droite : Mme Proust, M. Darjo, M. JP.Chéreau, M. Lajoux, M. Chevallier, Mme Poirier, M. Girault, M. C.Chéreau, Mme Moron, M. Bottier

Les Employés Communaux :

Mme Boiron-Richet Lucile (secrétaire)
M. Pinard Laurent (entretien voirie, espaces verts...)
Mme Lengle Marie-Laure (entretien des locaux)
Mme Herlin Nicole (agent administratif La Poste)

INFORMATIONS

Mairie : place de la Mairie, 41310 Villechauve

Tél.-fax : 02 54 80 30 46

E-mail : commune.villechauve@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat : lundi et jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Agence postale : place de la Mairie, 41310 Villechauve

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h.

Nouveau

Une permanence est désormais ouverte à la Mairie, le samedi de 10h à 12h, pour les demandes de pièces administratives courantes (cartes d'identités, passeports, cartes grises...), à l'intention des personnes ne pouvant pas se présenter au secrétariat aux heures d'ouvertures habituelles. Un conseiller municipal vous recevra pour vous fournir les formulaires administratifs ou transmettre votre demande au secrétariat. Il sera là aussi pour vous informer sur la vie municipale et recueillir vos demandes ou suggestions personnelles.

Informations essentielles Saint-Amand-Longpré

La Poste : 8 rue Jules Ferry	02 54 82 80 74
Collège Honoré de Balzac : 9 rue René Descartes	02 54 82 80 50
École maternelle : rue des Écoles	02 54 82 86 46
École primaire : rue Jules Ferry	02 54 82 86 70
Mairie : 18 rue Jules Ferry	02 54 82 83 74
Maison de retraite : 34 rue Jules Ferry	02 54 82 80 63
Trésorerie : 16 rue Ronsard	02 54 82 80 43

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

TITRE	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Perception	M. Chéreau J.P. Mme Moron	M. Chéreau C. M. Girault
Collège	M. Chéreau JP. Mme Moron	M. Chéreau C. M. Girault
A.E.P. Assainissement	M. Lajoux Mme Moron	M. Surgé.
SICTOM	M. Darjo	M. Chevallier
Syndicat mixte Pays Vendômois	M. Darjo	M. Chevallier
SIDELC	M. Girault	M. Chevallier
Communauté de Communes Beauce et Gâtine	M. Lajoux M. Darjo	M. Bottier M. Chevallier
Syndicat scolaire	Mme Proust	M. Girault

Tarifs de location de la salle polyvalente

Les tarifs appliqués en 2007 sont maintenus. Ils varient selon les périodes de l'année.

Périodes :

Été : de Pâques à la Toussaint

Hiver : de la Toussaint à Pâques

	Habitants de la Commune	Hors Commune
Réunion Vin d'honneur	50 euros (l'été) 60 euros (l'hiver)	
Caution	40 euros	50 euros
Location journée	90 euros (l'été) 110 euros (l'hiver)	130 euros (l'été) 150 euros (l'hiver)
Journée supplémentaire	50 euros (l'été) 60 euros (l'hiver)	

LES RÉALISATIONS 2007

La municipalité a réalisé différents projets au cours de la dernière année :

Opération 1- plan triennal de voirie :



Réfection de la voie communale n° 5-les Bordes, pour un montant de 20.237 € (avec une subvention de 4685€ du Conseil Général).

Opération 2- construction d'un préau au Plan d'eau communal :

Ce plan d'eau constitue un abri pour les promeneurs, les randonneurs, les pêcheurs et tous les usagers potentiels du plan d'eau. Le coût de la construction s'élève à 38.402,53 € TTC.



Les colis de Noël :

Cette année, 51 colis de Noël ont été distribués aux personnes âgées de plus de 65 ans inscrites sur les listes électorales. De plus, 45 colis ont été donnés aux enfants scolarisés. Cette action est financée par le CCAS de la Commune dont le président est M. Le Maire.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2008 :

Le nouveau conseil municipal de Villechauve a voté le 18 avril 2008 le budget prévisionnel pour l'exercice 2008.

Il a fixé le montant possible des dépenses, égal à celui des recettes conformément à la notion d'équilibre comptable, ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 374.336,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 95.019,00 €

RÉPARTITION DÉPENSES/RECETTES

1-Dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général représentent 55,37 % des dépenses totales de fonctionnement,
- Les charges de personnel et indemnités : 11,59 %,
- Les charges de gestion courante : 14,66 %,
- Les remboursements d'intérêts d'emprunt : 0,40 %.
- Le transfert à la section investissement : 13,42 %

2- Recettes de fonctionnement

- Les impôts locaux constituent 20,33 % des recettes de fonctionnement
- Les dotations de l'Etat : 19,43 %

3- Dépenses d'investissement

- Les remboursements de prêt en capital représentent 10,14 % des dépenses d'investissement,
- Les opérations d'immobilisation (travaux) : 60,66 %,
- Les opérations d'équipement : 11,58 %.

4- Recettes d'investissement

- L'autofinancement est assuré à hauteur de 89,40 %,
- Les subventions d'investissement couvrent 10,50 % des besoins.

Les taux des taxes municipales demeurent inchangés, soit :

- Taxe d'habitation : 9,27%
- Taxe foncière bâti : 18,17%
- Taxe foncière non bâti : 48,44%

A taux constant, les recettes passent de 49.154€ en 2007 à 50.921€ en 2008, du simple fait de l'augmentation des bases d'imposition.

Parmi les dépenses qui vont être engagées dans l'immédiat, figurent celles destinées à la remise en état et à l'amélioration du Plan d'eau : sols, passerelles et mobilier. La création d'un parking en bordure de route, près de l'entrée, est également prévue.

ÉTAT CIVIL

Les familles des Villacalvitiens s'agrandissent :

:



Le 18 Juin 2007 : Ambre et Jade HOUSSEAU

Le 9 Juillet 2007 : Hugo BRION-MASSUARD

Le 18 Septembre 2007 : Marceline TABAREAU

Le 30 Octobre 2007 : Rémi CHENOT

Félicitations aux jeunes parents !



Se sont unis par le mariage :

Philippe CALLU et Ghislaine PICARD le 21 mars 2007



Gerson MARQUES DE SOUZA et Sybilla LABALLE

le 29 Septembre 2007

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés !



Nous ont quittés :

Madeleine CHAUVÉAU veuve MOURIN le 19 Février 2007

Pauline TREGAROT veuve RICHER le 19 Décembre 2007



Sincères condoléances aux familles.



LE SICTOM



LE SICTOM Montoire–La Chartre (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) :

Le SICTOM gère 8 déchetteries dont celle de Montoire et de Prunay–Cassereau dont nous vous rappelons ici les jours et horaires d'ouverture. Pensez à demander votre carte d'accès aux déchetteries à la mairie :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Montoire	8h – 12h	9h – 12h	8h – 12h	9h – 12h	8h – 12h	8h – 12h
	14h – 18h		14h – 18h			14h – 18h
Prunay – Cassereau			9h – 12h			9h – 12h
					14h – 17h	

Attention : Les portes d'accès aux déchetteries sont fermées dix minutes avant l'heure de fermeture afin de permettre au gardien l'entretien des lieux !

Quelques rappels concernant le tri sélectif : les produits recyclables sont à jeter en vrac et vides !

Poubelle à couvercle jaune	Poubelle à couvercle vert	Bac à carton / journaux
Bouteilles d'eau Bouteilles de lait Bouteilles d'huile Cubitainers Aérosols Boîtes de conserves Bidons en métal CANNETTES MÉTALLIQUES CONTENANTS DE PRODUITS MÉNAGERS Produits de toilette Briques alimentaires	Ordures ménagères Boîtes contenant des restes Suremballages Sacs en plastique Films en plastique Enveloppes « kraft » Papiers salis Pots de produits laitiers Barquettes en polystyrène Couches-culottes Bouchons ; capsules... Tout ce dont on doute...	Magazines Papier Journaux Boîtes et suremballages en carton Prospectus Enveloppes blanches Bac à verre Bouteilles en verre Bocaux en verre Pots en verre

Rappelons l'intérêt du tri sélectif qui permet un recyclage de nombreux déchets :

- L'acier recyclé est utilisé dans les mêmes applications que l'acier produit à partir de minerai :

19000 boîtes de conserve = 1 voiture

- L'aluminium recyclé est utilisé dans les pièces moulées pour l'automobile et les 2 roues :

670 canettes = 1 vélo

- Les briques alimentaires recyclées sont utilisées pour fabriquer des boîtes à œufs, du papier essuie-tout, du papier toilette, du papier d'emballage :

3 briques = 1 rouleau de papier cadeau

- Le plastique recyclé des bouteilles de boisson est transformé en fibre de rembourrage, en mousses et en vêtements :

27 bouteilles = 1 pull polaire

- Les papiers, journaux et magazines recyclés entrent à 60% dans la fabrication du papier journal, tandis que les cartons d'emballages recyclés servent à fabriquer une pâte qui entre à 80% dans la fabrication de nouveaux emballages :

les papiers et les cartons peuvent être recyclés au moins 10 fois

- Le verre recyclé est utilisé pour fabriquer de nouveaux récipients, des bouteilles principalement :

le verre est recyclable « à l'infini »

Les piles usées sont à rapporter dans les magasins (grandes surfaces), dans les mairies du SICTOM et en déchetteries. Les cartouches d'encre et toners usagés peuvent être déposés dans les mairies et déchetteries du SICTOM.



Comment réduire nos déchets ?

- ✓ Choisir les produits au détail ou en vrac
- ✓ Préférer les sacs réutilisables
- ✓ Réduire le gaspillage du papier en indiquant « stop pub » sur la boîte aux lettres
- ✓ Privilégier les éco-recharges
- ✓ Fabriquer son compost avec les déchets ménagers putrescibles et déchets verts du jardin

Le compostage :

Vous pouvez acquérir un composteur au prix de 25 € ; il sera livré avec un guide du compostage. Renseignez-vous auprès du SICTOM ou de votre mairie.

SICTOM
BP 38
41800 MONTTOIRE-sur-le-LOIR
Tél : **02 54 85 00 11**
E-mail : sictom.montoire@wanadoo.fr
Site internet : www.sictom-montoire.net

NOS ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes

« Je profite de ce bulletin pour remercier les personnes du bureau qui participent avec beaucoup de dévouement à l'organisation de diverses manifestations. L'animation de la commune est l'affaire de tous, venez rejoindre le Comité des Fêtes, les idées nouvelles y seront chaleureusement accueillies, toute personne intéressée peut me contacter par téléphone au 02 54 80 33 45 ou Mme Poirier au 02 54 80 38 38.»

Le président, M. Landier Pierre

La Galette des Rois a été offerte à nos Anciens qui ont ainsi débuté l'année 2008 sous les meilleurs auspices.



Les festivités du comité des Fêtes prévues pour la fin 2008:

- Brocante en Octobre
- Concours de belote en Novembre

Amicale des Loisirs du 3^e Âge

Dans cette amicale fondée en 1982, se réunissent une quinzaine de personnes venant de Villechauve et des communes avoisinantes (Authon, Neuville et Villeporcher) tous les 15 jours pour jouer à la belote, à la manille, ou encore à la chouine.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à Mme Poirier Gilberte, présidente de l'Amicale, au **02 54 82 38 38**.



Dans une atmosphère calme et détendue, les parties de belote se succèdent durant tout l'après-midi.



La concentration des joueurs et des joueuses ne les empêche pas de bavarder et d'échanger de petites nouvelles.

La Société de Chasse



La société de chasse de Villechauve dite « l'Amicale des chasseurs » est la société la plus ancienne de la commune, elle existe depuis plus de quarante ans. Elle réunit actuellement quinze membres.

Pour tous renseignements, veuillez contacter M. CHÉREAU Christian, président de l'amicale, au 02 54 80 30 17.

Cette année, l'amicale a organisé un repas qui a réuni 120 personnes, avec au menu les chevreuils chassés lors des battues. Les bénéfices obtenus permettent de rémunérer les propriétaires des terres et d'organiser des lâchers de faisans pour les chasseurs.



L'assistance est nombreuse, toutes les générations sont représentées.



L'apéritif servi, les conversations s'animent.



M. Louis Surgé, notre ancien Maire, est bien sûr de la fête, tout comme M. Alain Lajoux, notre nouveau Maire.



Un service aussi aimable qu'efficace, est assuré par des Membres de la Société de chasse et leurs familles, avec l'aide de plusieurs Conseillers municipaux.



M. Lajoux et son 1^{er} adjoint, M. Alain Darjo, à l'heure du café.



M. Surgé contribue à l'animation de la Fête ; puis l'ancien Maire prodigue ses conseils au nouveau Maire, près de l'oreille attentive du second Adjoint, M. Christian Chéreau, Président de la Société de Chasse.

Le Club d'Animation du Plan d'Eau



Lors d'une assemblée générale tenue le 18 Avril, le Bureau de l'association a été renouvelé pour une durée de 3 ans :

- Président : M. Christian CHÉREAU
- Vice-Présidente : Mme Jocelyne MORON
- Trésorier : M. André BOTTIER
- Trésorier-adjoint : M. Jacques LOYAU
- Secrétaire : M. Jean-Claude CHEVALLIER
- Secrétaire adjoint : M. Jacques LOYAU

Du fait du manque d'eau en 2006 et du fait que l'empoissonnement n'a pas pu être effectué en 2007, il a été décidé que la pêche dans le plan d'eau serait exceptionnellement autorisée (et gratuite) en 2008 - pour les seuls habitants de Villechauve - le samedi, dimanche et jours fériés.

L'association est chargée de l'entretien du plan d'eau. Les membres de l'association ont été conviés le 17 Mai au débroussaillage des berges de la Brenne.

L'association organise chaque année une marche. Elle aura lieu cette année le 25 Mai.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter M.CHÉREAU au **02 54 80 30 17** ou Mme MORON au **02 54 89 38 78**.

La Maison des Acrobates

Pour la cinquième année, Sarah Beauchesne et Philippe Girier animent un atelier d'acrobaties, une mini-école du cirque. Quatorze enfants, divisés en deux groupes (l'un débutant, l'autre plus avancé), apprennent, tous les mardis de 18h à 19h, après un échauffement, des acrobaties (travail au sol, roulades, roues, poiriers, roulades à deux). Ils jonglent (balles, foulards, cerceaux), jouent les équilibristes sur fil, et bâtissent de véritables pyramides humaines.



Une petite pyramide pleine de grâce



Une pirouette bien enlevée



Une bien jolie pyramide! Mais ne nous y trompons pas : les sourires feraient presque oublier le déploiement des efforts qui assurent l'équilibre !

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Sarah Beauchesne et Philippe Girier au **02 54 82 88 09**.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Livraison de pain à Villechauve

La boulangerie Gunenbein d'Authon assure le matin une livraison de pain à Villechauve (Mardi, Jeudi, Samedi et Dimanche).

De plus, la boutique héberge un « Point Vert » pour les clients du Crédit Agricole Val de Loire. Ils peuvent y retirer de l'argent, déposer des chèques...

Association MULTIPLES SERVICES HANDICAP

Cette association (régie par la loi de 1901) propose ses services aux Handicapés et aux incapables Majeurs pour les aider à faire valoir leurs droits, à exercer des recours auprès des Autorités judiciaires et administratives. Elle propose aussi son aide pour l'insertion dans la vie économique et sociale.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. André BOTTIER, 24 rue des Chauves 41310 Villechauve, tél. **02 54 80 39 18**.

LA PAIO (Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation)

La PAIO et les missions locales servent à accompagner individuellement tous les jeunes de 16 à 25 ans pour leur apporter selon leurs niveaux, leurs besoins, leurs difficultés, des réponses sur :

- L'élaboration d'un projet professionnel
- L'accès à un parcours qualifiant ou à une formation adaptée
- La recherche d'emploi et le lien avec les entreprises
- Les problèmes de logement, santé, mobilité, ressources...

PAIO du Vendômois
7 rue du XXème chasseur
41100 Vendôme
Tél : **02 54 77 14 87**
E-mail : paiovendome@wanadoo.fr

Sur rendez-vous du lundi au vendredi
9h00 – 12h30 et 13h30 – 17h30

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

La VAE est un droit individuel à faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de son expérience, par un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification d'une branche professionnelle. Elle constitue une véritable reconnaissance des compétences et des savoir-faire acquis par l'expérience professionnelle ou bénévole. Elle peut faciliter ou sécuriser un projet de mobilité, de réorientation ou de promotion professionnelle.

Vous devez justifier d'une expérience d'un minimum de trois ans dans une activité en rapport direct avec le diplôme souhaité. Cette expérience peut avoir été acquise à temps complet, à temps partiel ou de façon discontinue. Il n'y a pas de limite d'âge pour engager une démarche de VAE. Toute personne remplissant les conditions d'expérience nécessaires est concernée, qu'elle soit salariée, demandeur d'emploi, travailleur indépendant ou bénévole au sein d'une association.

Point Relais Conseil en Validation des Acquis de l'Expérience

Téléphonez au secrétariat pour vous inscrire à une réunion d'information collective suivie d'une prise de rendez-vous pour un entretien individuel

7 rue du XXème Chasseur
41100 Vendôme
Tél **02 54 77 05 52**
E-mail : Prc-vae.vendome@wanadoo.fr

Amélioration de l'habitat

Vous êtes propriétaire d'un logement (occupant ou bailleur), vous souhaitez réaliser des travaux (accessibilité, adaptation intérieure et extérieure,

mise aux normes, isolation, chauffage, raccordement aux réseaux...), vous pouvez bénéficier d'aides financières sous certaines conditions. Le CDAHR-PACT vous conseille et vous dirige dans le montage de votre projet :

- Conseils préalables : à la demande des propriétaires, le CDAHR-PACT effectue une visite conseil ou une étude de faisabilité technique et financière qui permet de guider le choix des travaux. Le propriétaire décide en connaissance de cause d'effectuer les travaux qu'il peut budgétiser.
- Assistance administrative : le CDAHR-PACT recherche toutes les aides financières possibles pour faciliter la réalisation de travaux et se charge de l'établissement des dossiers de financement.

Renseignez-vous auprès de :

Pour les personnes retraitées et/ou handicapées : **02 54 55 51 13**

Pour les autres propriétaires : **02 54 55 51 17**

Standard : **02 54 55 51 11**

27 rue Robert Nau

41000 Blois

LA MSA de Touraine

Deuxième régime de sécurité sociale, la Mutualité Sociale Agricole assure une mission de service public par la gestion de la protection sociale de la population agricole. Les délégués cantonaux représentent les assurés agricoles et leurs familles auprès de la MSA. N'hésitez pas à les contacter, ils sauront vous orienter vers le bon interlocuteur.

Délégués pour Prunay-Cassereau : Philippe MOTHERON et Sophie PILON

Délégué pour St Amand-Longpré : Stéphane GENTILS

Assistante sociale : Marie Guyomard ; tél : 02 54 44 88 75

Conseillère en protection sociale : Nicole COCHELIN ; tél : 02 54 44 88 64

Animatrice du comité cantonal : Claudine Bidault ; tél : 02 54 44 87 29

Téléassistance PRÉSENCE VERTE : 02 54 44 87 26

Pour connaître le lieu d'accueil le plus proche de chez vous, appelez :

MSA de Touraine, 19 avenue de Vendôme

BLOIS CEDEX

Tél : **02 54 44 87 87**

Site Internet : www.msa-touraine.fr

L'ADOC41 : le dépistage du cancer en Loir-et-Cher

L'Association de Dépistage Organisé de Cancers propose à toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans un dépistage du cancer du sein par la pratique d'une mammographie, *gratuite* et *sans avance de frais*, chez le radiologue de leur choix. Elles reçoivent ainsi tous les 2 ans un courrier personnalisé les invitant à profiter de cette offre.

De plus, les personnes âgées de 50 à 74 ans, hommes et femmes, recevront dans les mois à venir un courrier les invitant à effectuer un dépistage

du cancer de l'intestin, en commençant par une visite chez leur médecin. Celui-ci remettra, s'il le juge nécessaire, un test simple à pratiquer chez soi pour la recherche de sang dans les selles. Ce test, à faire tous les 2 ans, est pris en charge à 100% par l'assurance maladie.

Pour se renseigner :

ADOC41
3 rue Robert Debré
41 260 LA CHAUSSÉE ST VICTOR
Tél : **02 54 43 67 26**
E-mail : adoc41@wanadoo.fr

L'ADMR Loir-et-Cher

- Pour les tâches ménagères
- Pour le petit bricolage et le petit jardinage
- Pour la garde d'enfants à domicile
- Pour l'aide aux personnes handicapées
- Pour l'aide aux personnes âgées
- Pour l'aide aux familles
- Pour la garde de jour et de nuit
- Pour les repas à domicile *
- Pour les soins infirmiers à domicile *
- Pour les transports accompagnés *

(*) Selon les secteurs géographiques.

Les services de l'ADMR peuvent, dans certains cas, être pris en charge par l'État, les collectivités locales ou les organismes sociaux. 50% de leur coût sont déductibles de vos impôts. Les bénévoles et les salariés s'occupent de toutes les démarches administratives. Ils trouvent le meilleur financement et vous proposent la solution la plus avantageuse.

MAISON DES SERVICES ADMR
43 rue Saint Denis - 41800 MONTAIGNE

Téléphones :

Vie Quotidienne : **02 54 85 17 13**
et **02 54 72 56 04**

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) : **02 54 72 60 55**

Portage de repas : **02 54 82 87 61**

Transport accompagné, petit bricolage et petit jardinage : **02 54 82 67 61**
et **06 77 07 27 25**

Site Internet : www.fede41.admr.org

Le Recensement et la journée d'appel de Préparation à la Défense

Dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (ou au consulat s'ils résident à l'étranger).

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend, outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement, veuillez contacter :
votre mairie au **02 54 80 30 46**
ou le Centre du Service National de Tours au **02 47 77 21 71**
E-mail : csn-trs@dsn.sga.defense.gouv.fr.



Le conciliateur de Justice



Les conciliateurs de Justice ont pour mission d'offrir une alternative amiable à une solution contentieuse des conflits. Ils assurent des permanences dans tous les Cantons du Département, ainsi qu'au Tribunal d'Instance et à la Maison de la Justice et du Droit de Blois.

Ils assurent une mission de service public. Ils sont assermentés, disponibles, volontaires et bénévoles.

Leur action peut intervenir dans le cadre de conflits tels que :

- les troubles de voisinage
- les litiges entre commerçants artisans et leurs clients
- les différends entre locataires et propriétaires
- les différends issus du droit de propriété
- les désaccords suite aux transactions entre vendeur et acheteur
- etc...

En pratique, c'est au Tribunal d'Instance ou à la Mairie qu'il faut s'adresser pour connaître le lieu des permanences. Il est possible, à tout moment, de contacter la Permanence des Conciliateurs de Justice en appelant :

Tél : 02 54 56 26 62
(si nécessaire, laisser un message)
ou en envoyant un e-mail : conciljustice41@wanadoo.fr

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Dans le cadre de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, le SPANC de la Communauté de Communes de Beauce et Gâtine doit procéder aux contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif des eaux usées (fosses septiques, fosses toutes eaux, épandage...) existant sur son périmètre. Cette mission a été confiée à La Lyonnaise des eaux (agence de Vendôme) qui a réalisé courant 2007 un diagnostic de votre installation. Les résultats seront communiqués prochainement.

Pour tous renseignements, veuillez contacter le :
0810 362 362 (n° Azur, coût d'un appel local)

N'oubliez pas, si nécessaire, de vous inscrire sur la liste électorale !

En 2009 auront lieu les élections européennes. Pour pouvoir voter, il faut s'inscrire - si ce n'est déjà fait - sur la liste électorale de la Commune de sa résidence principale au plus tard le 31 décembre 2008.



Bienvenue à la Mairie de Villechauve!

Mairie de Villechauve – 41310 VILLECHAUVE
Directeur de la publication : M. DARJO Alain
Rédacteurs : MM. DARJO Alain – BOTTIER André – CHEVALLIER Jean-Claude
Photographies : Mme CAROLE Fabienne, M. DARJO Alain
Secrétaire de mairie : Mme BOIRON-RICHET Lucile
Impression : TROTTEREAU IMPRIMEUR
3, rue Gambetta – 37110 CHATEAU-RENAULT
Publication annuelle gratuite - Dépôt légal à la parution - Numéro ISSN en cours